

« Parcours Autonomie »

Favoriser le maintien à domicile des plus de 65 ans

Programme est valable jusqu'au 31 décembre 2024



S'occuper du maintien à domicile d'un proche en perte d'autonomie peut être un défi. Il n'est pas non plus simple de prévoir sa propre perte d'autonomie. Cependant, il existe des solutions individuelles et adaptées, conçues pour vous guider, vous accompagner et vous rassurer.

« Parcours Autonomie » concrètement c'est quoi ?

« Parcours Autonomie » est un programme qui permet d'**améliorer le maintien à domicile de personnes âgées de 65 ans** et plus en donnant accès à un véritable parcours d'accompagnement, entièrement financé.

Une visite à domicile est réalisée par un ergothérapeute, référencé chez ALOGIA GROUPE, spécialiste du maintien à domicile, pour élaborer avec vous votre projet et vous guider sur les solutions existantes. Une fois la visite réalisée, si nécessaire, un relai est effectué auprès de partenaires (aide à la mise en place des préconisations, accompagnement social à distance ou en présentiel, aide à la mobilité résidentielle, aide à la mobilité inclusive...).

Comment bénéficier de la visite gratuite d'un ergothérapeute ?

Ce service, financé par **l'action sociale de la caisse de retraite AG2R Agirc-Arrco**, est dédié aux personnes cotisantes ou retraitées de la caisse de retraite AG2R Agirc-Arrco, leurs aidants et ayants-droits.

Pour vérifier votre éligibilité et faire la demande d'une visite à domicile, contactez notre référente nationale :

TROUVÉ Laurène
07 61 75 58 53
ltrouve@alogiagroupe.com

Vous serez alors rappelé dans un délai de 48h (jours ouvrés du lundi au vendredi).